

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

DÉLIBÉRATION N° 22_012

**OBJET : VENTE BÂTIMENT
ÉCONOMIQUE – LA DIAT**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze février à 19 h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 9 février 2022

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 26 Pouvoirs : 4 Votants : 30</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 30 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Mathias LAVOLÉ, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38) ;</p> <p>Pouvoirs : Nathalie HENNER à Jean-Paul SIRAND-PUGNET ; Évelyne LABRUDE à Cédric MOREL ; Christine SOURIS à Myriam CATTANEO ; Wilfried TISSOT à Pascal SERVAIS.</p>
---	--

CONSIDÉRANT la compétence économie de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

CONSIDÉRANT la propriété du bâtiment la Diat à vocation économique acquit en 2014 à 320 000€

CONSIDÉRANT que les deux entreprises locataires, la SAS Ultime Sport actuellement locataire du RDC et R+1 de ce bâtiment et l'entreprise Individuelle Julien Setier Peinture, locataire des garages du rez-de-jardin, propose d'acheter ce bâtiment appartenant à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, pour réaliser des travaux sur le bâtiment en vue du développement de leurs sociétés,

CONSIDÉRANT la proposition d'achat du bâtiment par les entreprises - un local d'activité pour Ultime sport d'environ 433 m² et des garages d'environ 300m² sur un terrain de 1 530 m²,

CONSIDÉRANT que France Domaine n'appelle pas d'observation car même si l'évaluation réalisée en juillet 2021 a estimé la valeur vénale du bâtiment à 360 000€, les services évaluateurs jugent que ce prix de 320 000€ correspond à la tolérance de principe de 10% environ, l'évaluation de ce bien étant difficile au regard de la taille du marché, de la destination hybride du bâtiment et de son état hétérogène,

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ (30 POUR)**

- **APPROUVE** la vente du bâtiment la Diat à la SAS Ultime Sport (ou substitution) et à l'El Julien SESTIER (ou substitution) pour un prix de 320 000 €. Ce bien n'est pas assujéti à la TVA
- **AUTORISE** la Présidente à signer les actes nécessaires à cette vente et tous documents s'y afférents.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 16 février 2022,

La Présidente,
Anne LENFANT

